

Violence de couple, un fléau pour les enfants



La violence dans le couple parental impacte l'enfant qui y est exposé. Victime de ce contexte, son développement s'en trouve affecté dans différentes dimensions. Tour d'horizon des enjeux.

© Africa Studio / Adobe Stock

Par **Sébastien Fellay**, éducateur de l'enfance, et **Valérie Perrigey**, adjointe de direction, La Prairie, Centre de vie infantine MalleyPrairie, Lausanne

La violence au sein du couple parental s'inscrit dans les neuf types d'expériences d'adversité survenant dans l'enfance^[1], générant des traumatismes importants sur le développement. Pourtant, pour les professionnel-le-s, elle constitue rarement une hypothèse de la souffrance infantile^[2].

Des études internationales démontrent que la violence entre les parents entraîne de graves conséquences sur le développement physique et psychologique de l'enfant. Longtemps perçu comme témoin, il ou elle est désormais considéré-e comme une victime de cette violence. Les intervenant-e-s qui côtoient des enfants vivant la violence dans leur famille jouent ainsi un rôle primordial de soutien mais également de détection et d'orientation vers les services spécialisés.

La violence dans le couple prend des formes variées, brusques et répétées. Elle s'exerce sur les plans physique, psychologique, verbal, sexuel mais aussi économique et religieux. Elle se déclenche à différents moments-clés de la vie du couple parental (grossesse, naissance du premier enfant, entrée à l'école, adolescence, départ des enfants de la maison). Vie intra-utérine, petite enfance, enfance et adolescence : tous les âges sont concernés.

Dès la fin des années septante, la psychologue états-unienne Lenore E. Walker^[3] étudie le cycle de ces pratiques. Elle met en évidence la succession de quatre phases auxquelles sont exposé-e-s l'enfant et l'adolescent-e : la montée des tensions, le passage à l'acte, la justification et la lune de miel. L'exposition directe ou indirecte à cette dynamique

Comment citer cet article ?

Sébastien Fellay et Valérie Perrigey, «Violence de couple, un fléau pour les enfants», REISO, Revue d'information sociale, publié le 12 décembre 2022, <https://www.reiso.org/document/10002>

relationnelle, distinguée par un autre psychologue états-unien, George W. Holden ^[6], s'avère d'autant plus destructrice et délétère pour la santé qu'elle impacte le processus d'attachement. En effet, dans de tels contextes, les figures parentales montrent peu de disponibilité, tant physique qu'affective.

Une étude menée par l'Unité de médecine des violences ^[5] révèle que l'enfant est présent lors de près de trois quarts des épisodes d'agression entre parents ^[6]. Qu'il assiste ou non aux actes de violence, l'enfant évolue au cœur de ce cycle de maltraitance. Il ou elle subit les atmosphères successives des phases qui s'accroissent pour aboutir à un climat de tension et de confusion presque permanent.

Le développement de l'enfant fortement impacté

L'exposition de l'enfant à un contexte de peur et de grande insécurité physique et affective entraîne des répercussions sur son développement. Multidimensionnelles, elles dépendent notamment de l'âge, de la durée de l'exposition et du type de violences. Il importe de relier ces effets à la question de la santé publique car ils se déploient à court, moyen et long terme. Aux blessures physiques (fractures, luxations, morsures...) subies par certains enfants en s'interposant entre leurs parents, s'ajoute parfois une mauvaise résistance à la maladie car le stress induit une diminution de l'immunité. Des affections psychosomatiques, telles que des maux de tête ou des douleurs abdominales sont également fréquemment observées.

Prisonnier du cycle de violence, l'enfant passe par une gamme d'émotions contradictoires. Il ou elle est placé-e devant le choix impossible d'un parent contre l'autre, causant de complexes conflits de loyauté. Ne sachant décrypter ses sentiments, l'enfant expérimente alors la confusion. Il ou elle dispose de peu de place pour s'exprimer et se trouve confronté-e à une forte sensation d'impuissance et de culpabilité.

Les conséquences varient selon l'âge de l'enfant. Outre des gémissements, des crises et des pleurs excessifs, divers retards d'ordre staturo-pondéral, de croissance ou de développement sont observés chez les bébés et enfants de moins de deux ans soumis à ce type de situation. Des troubles du sommeil et de l'alimentation peuvent également apparaître ainsi qu'une perturbation du jeu et du rapport aux autres. Enfin, le lien entre parents et enfants se révèle impacté, les adultes concernés par la violence intrafamiliale se trouvant peu en mesure de créer un attachement sécurisant.

De deux à quatre ans, la liste des troubles s'allonge. Se manifestent alors la crainte de la noirceur, des cauchemars, ainsi que des difficultés dans les habiletés verbales, intellectuelles ou motrices. L'enfant victime de violence de couple présente une certaine irritabilité, voire de l'agressivité. Il peut se montrer cruel envers les animaux ou détruire des biens. Enfin, certain-e-s développent une dépendance excessive à leur mère.

L'inventaire des conséquences possibles augmente encore avec l'âge. Elles se traduisent par exemple par de l'énurésie, des problèmes de concentration se répercutant sur les apprentissages scolaires ou un taux d'absentéisme élevé. Dans un tel contexte, les enfants intègrent un mode de fonctionnement basé sur la domination et l'agressivité. Ils et elles observent que la violence est acceptable, qu'elle constitue la seule et unique manière de résoudre les conflits ou de gérer les frustrations. Ces jeunes individus acquièrent également des convictions stéréotypées du rôle des hommes et des femmes.

Dès l'adolescence, ces apprentissages mènent à une reproduction significative ^[7], dans le cadre du vécu amoureux, des modèles relationnels expérimentés, soit en devenant à son tour auteur-e de violence soit, au contraire, en adoptant une posture de victime. On parle alors de transmission intergénérationnelle. Les conséquences à long terme sont susceptibles d'impacter tant l'état de santé que les comportements à l'âge adulte. Ces répercussions peuvent prendre diverses formes : tentative de suicide, toxicomanie, alcoolisme, dépression, broncho-pneumopathie chronique, obésité, cholestérol, entre autres.

Les enfants ne réagissent pas tou-te-s de façon identique à la violence de couple, ne se révélant pas tous affecté-e-s dans la même mesure. Il existe des facteurs de protection, tant chez l'enfant lui-même, que dans sa famille ou en dehors. Force de caractère, autonomie, indépendance, persévérance, tempérament, optimisme ou sens de l'humour constituent des facteurs personnels de protection, au même titre que confiance en soi et estime de soi. La capacité à combattre le stress et à résoudre les problèmes, ainsi que l'habileté à trouver du soutien diminuent les conséquences néfastes de l'exposition à la violence.

Bien qu'impactée, la cellule familiale peut offrir quelques ressources. C'est notamment le cas si la santé physique et mentale du parent victime lui permet de maintenir une relation faite de compréhension, d'affection et de constance avec son enfant. Une fratrie protectrice apporte également un espace de soutien. Le réseau social, tel que la famille élargie ou le voisinage, tout comme la participation à des activités collectives (garderie, école ou loisirs) constituent autant d'occasions de se référer à des modèles non violents et égalitaires dans les relations avec autrui.

La parentalité mise à mal

L'exercice de la parentalité est mis à mal, tant pour l'auteur ou l'autrice que pour la victime. En effet, les violences subies sont susceptibles de mener à un état de stress post-traumatique, privant ainsi la personne d'une partie de ses ressources, notamment relationnelles et éducatives.

En perpétrant des violences sur son ou sa conjointe, le parent auteur commet au minimum des actes de violences psychologiques sur l'enfant. Dans 40% des cas, l'enfant est également maltraité physiquement ^[8]. Par ailleurs, le parent auteur tend à se comporter de façon inconstante dans les questions d'éducation. Il exige également fréquemment des compétences inadaptées à l'âge de l'enfant. Différentes caractéristiques expliquent ces comportements, comme un faible niveau de tolérance à la frustration, une capacité de remise en question réduite, un égocentrisme et une immaturité exacerbés, ainsi qu'un manque d'empathie. Ce parent auteur minimise les difficultés de son enfant ou les impute à l'éducation du parent victime.

L'instrumentalisation de l'enfant s'intègre aux stratégies de contrôle. Celles-ci peuvent se manifester sous forme de dévalorisation du parent victime ou d'encouragements à le maltraiter, de menaces ou encore d'interrogatoires. Il arrive, dans des cas extrêmes, que le parent auteur prenne en otage ou enlève l'enfant. Lorsque le couple est séparé, il tend également à multiplier les actions en justice pour obtenir un droit de visites ou de garde.

Ces comportements affectent considérablement la parentalité du ou de la conjoint-e victime. Sa confiance en soi est fragilisée, son style parental est modifié en réaction à celui de l'autre parent. Là où le partenaire victime se retrouve fréquemment isolé-e dans son rôle, rencontrant alors des difficultés à se faire respecter par sa progéniture. Dans ce domaine, les impacts ne se limitent pas à la vie commune et se poursuivent après la séparation. En Suisse, un quart des actes de violence domestique poursuivis par la police ont été commis par l'ex-partenaire de la victime. ^[9]

Redonner à l'enfant sa place d'enfant

Les impacts de la violence de couple sur l'enfant sont difficiles à détecter parce qu'ils peuvent être attribués à d'autres causes. Pour que cette hypothèse s'impose aux professionnel-le-s, elles et ils doivent être capables de repérer le faisceau d'indices qui se présentent et se questionner à leur sujet. Seule une connaissance avisée de la problématique et de ses répercussions massives sur le développement de l'enfant permet une prise en charge précoce et adaptée.

La violence dans le couple ne constitue pas un phénomène marginal. En Suisse, il concerne au moins 27'000 ^[10] enfants chaque année. La plupart d'entre eux et elles sont en contact direct avec différent-e-s professionnel-le-s

tel·le·s que pédiatres, pédopsychiatres, psychologues, personnel soignant, enseignant·e·s, éducatrices et éducateurs, entraîneurs et entraîneuses sportives. Par l'observation et l'écoute active, leur responsabilité est de détecter la violence et d'intervenir pour protéger les victimes (Art. 314d CC « Obligation d'aviser »).

Ces professionnel·le·s participent en outre au processus de résilience de l'enfant en lui proposant de retrouver une place adaptée à son âge. Ils et elles lui permettent de renouer un lien de confiance avec un adulte fiable et constant ou de découvrir des modèles relationnels basés sur la non-violence. Finalement, ces personnes peuvent orienter les victimes identifiées ou supposées vers les services d'aides ^[11] et mettre en œuvre un suivi de la situation.

Des guides pour les professionnel·le·s du travail social

Bien que les actes de violence au sein du couple se déroulent le plus souvent dans la sphère privée, nombreux sont les professionnel·le·s pouvant entrer en contact avec ces familles et/ou avoir connaissance d'actes de violence dans le cadre de leur pratique.

Des guides à l'attention de ces praticien·ne·s ont récemment été édictés pour les sensibiliser à leur rôle lors des étapes de détection et d'orientation, ainsi que pour déceler la mise en danger du bien de l'enfant et agir en conséquence.

Les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) se tiennent à disposition des professionnel·le·s qui ont des doutes ou des besoins de conseils. C'est à ces autorités que sont adressés les signalements, lesquels déclenchent l'ouverture de procédures.

Par ailleurs, différentes formations ont lieu régulièrement en Suisse romande :

- Reconnaître une victime LAVI et situer mon action
- CAS Violence interpersonnelle : aspects et soins médicaux-légaux
- Formation de base à l'approche intégrée des violences dans le couple et la famille

Finalement, les sites internet, ainsi que les lignes téléphoniques à destination des personnes victimes ou auteur·e·s sont également des sources d'informations : <https://www.violencequefaire.ch/> et <https://www.violences-domestiques.ch/>

Bibliographie

- Jacqueline DE PUY, Virginie CASELLINI?LEFORT, Nathalie ROMAIN?GLASSEY, « Enfants exposés à la violence dans le couple parental », Unité de médecine des violences, CURML, Lausanne, 2020
- Alessandra DUC MARWOOD et Véronique REGAMEY, « Violences et traumatismes intrafamiliaux. Comment cheminer entre rigueur et créativité ? », Ed. érès, Toulouse, 2020
- George W. HOLDEN, « Children Exposed to Domestic Violence and Child Abuse : Terminology and Taxonomy », dans Clinical Child and Family Psychology Review, 2003
- Louise PARADIS, « L'enfant, une éponge... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle », Québec, 2012
- Karen SADLIER, « L'enfant face à la violence conjugale dans le couple », Ed. Dunod, Paris, 2010

- Chantal ZAOUCHE GAUDRON avec Jean-Jacques FLORES, Céline JASPART, Olivia PAUL, Nathalie SAVARD, « Exposés aux violences conjugales, les enfants de l'oubli », Ed. érès Toulouse, 2016
- Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), « L'impact des violences au sein du couple sur les enfants », Paris, 2017
- BFEG « Informations spécifiques à la violence – La violence dans les situations de séparation », Berne, 2020

^[11] Jacqueline DE PUY, « Adverse Childhood Experiences (ACE) : les effets différés des traumatismes infantiles », CAS Aspects et soins médico légaux en matière de violence interpersonnelles, Lausanne, 2017

^[12] Alessandra DUC MARWOOD et Véronique REGAMEY, « Violences et traumatismes intrafamiliaux. Comment cheminer entre rigueur et créativité ? », Ed. érès, Toulouse, 2020

^[13] Lenore E. Walker, The Battered Woman, Harper and Row, New York, 1979

^[14] George W. HOLDEN, « Children Exposed to Domestic Violence and Child Abuse: Terminology and Taxonomy », dans Clinical Child and Family Psychology Review, 2003

^[15] Entité commune au CHUV et aux HUG, l'Unité de médecine des violences est rattachée au Centre Universitaire romand de médecine légale.

^[16] Jacqueline DE PUY, Virginie CASELLINI-LEFORT, Nathalie ROMAIN-GLASSEY, « Enfants exposés à la violence dans le couple parental », Unité de médecine des violences, CURML, Lausanne, 2020

^[17] Chantal ZAOUCHE GAUDRON avec Jean-Jacques FLORES, Céline JASPART, Olivia PAUL, Nathalie SAVARD, « Exposés aux violences conjugales, les enfants de l'oubli », Ed. érès Toulouse, 2016

^[18] MIPROF, « L'impact des violences au sein du couple sur les enfants », Paris, 2017

^[19] BFEG « Informations spécifiques à la violence – La violence dans les situations de séparation », Berne, 2020

^[10] Conseil Fédéral, Détection précoce des violences intrafamiliales envers les enfants par les professionnels de la santé, rapport, 2018

^[11] Un article d'Ana Lattion, à paraître dans REISO, portera sur la thématique de la détection.

^[12] Suzanne LORENZ et Christophe FLUEHMANN, « DOSAVI Détection et orientation sociale accompagnée de situations de violences au sein du couple, Guide de référence de la méthodologie, BEFH, Lausanne, 2019

^[13] Andrea HAURI et Marco ZINGARO, « Décélérer la mise en danger du bien de l'enfant et agir en conséquence, Guide à l'usage des travailleuses et travailleurs sociaux, Protection de l'enfance suisse, Berne, 2020

À lire également :

- Jessica Chan Sum Fat, Béatrice Villacastin et Béatrice Cortellini, [«Prévenir la violence en couple grâce au dépistage»](#), REISO, Revue d'information sociale, publié le 24 novembre 2022
- Béatrice Cortellini, Marylène Lieber, Marie-Caroline Tabin Descombes et Béatrice Villacastin, [«Prévenir les violences chez les jeunes en couple»](#), REISO, Revue d'information sociale, publié le 12 mai 2022
- Jessica Chan Sum Fat, Béatrice Villacastin, Francesca Suardi et Béatrice Cortellini, [«Violence conjugale: l'aide en ligne, un outil utile»](#), REISO, Revue d'information sociale, publié le 21 février 2022
- Magali Guillain, Lucile Franz et René Knüsel, [« Innover dans la lutte contre la violence conjugale »](#), REISO, Revue d'information sociale, publié le 19 avril 2021
- Pascal Roman, [«Adolescence et agirs sexuels: de victime à auteur»](#), REISO, Revue d'information sociale, publié le 17 décembre 2020